



N° DA : 31590626559

Intitulé de la formation : « Les écrits professionnels dans le champ de la protection de l'enfance »

Les écrits sont rendus nécessaires par la « nouvelle donne » du travail social. L'obligation de communication, de transparence des établissements et services amène à produire des écrits explicitant les activités.

Notes d'observation ou notes de synthèse, des écrits adaptés à un but, des écrits que les travailleurs sociaux sont amenés à rédiger. Productions du quotidien, langage sur le vif, écriture fonctionnelle prenant en compte les cadres complexes dans lesquels elle est produite (plusieurs destinataires, sources d'informations multiples, effets du discours rapporté et des catégorisations...), visant l'articulation avec les partenaires du social, telles sont les caractéristiques de l'écriture dans les institutions du champ de la protection de l'enfance.

Dans ce contexte de profusion rédactionnelle, tout travailleur social doit se doter d'une démarche, d'une méthode et d'outils pour tenter de retransmettre au mieux le fruit de leurs observations et analyses professionnelles.

Public visé : Tout professionnel concerné par la thématique

Durée : 4 jours

Dates : à déterminer en fonction des inscriptions

Lieu : en intra ou dans les locaux de l'IFAR

Objectifs :

- Faire le point sur les principes juridiques et éthiques qui régissent l'écriture en protection de l'enfance
- Intégrer le rythme de la prise en charge afin d'optimiser le travail d'écriture
- Connaître ce que la loi impose, propose, permet en matière d'écrits professionnels
- Décrypter les fonctions de l'écrit pour les différents acteurs de la protection de l'enfance
- Maîtriser des techniques de structuration des écrits
- Améliorer son style rédactionnel, trouver les bons mots

Contenu :

- Resituer les différents écrits dans le champ de la protection de l'enfance
- Focus sur les missions de l'ASE :
- Le cadre juridique relatif aux écrits professionnels en protection de l'enfance
- Connaître les différents circuits d'information : qui peut transmettre quoi, à qui, comment ?

IFAR Association Loi 1901 à but non lucratif - Parc des Prés, 2 Rue Denis Papin, Bâtiment 2
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél. : 03 20 09 99 08 - Fax : 03 20 09 99 19
E-mail : ifar@ifar59.fr

www.ifar-formations.org <https://www.facebook.com/association.ifar>



N° DA : 31590626559

- De l'information préoccupante au signalement : Quel circuit ? Quelles répercussions de la Loi sur vos pratiques ?
- Comprendre le fonctionnement et le rôle des Cellules de Recueil de l'Information Préoccupante
- L'importance de la neutralité dans les écrits professionnels
- Les questions à se poser avant la rédaction d'un rapport d'investigation sociale : quels objectifs, quels lecteurs, quel contexte, quels résultats attendus ?
- Les principales techniques pour bien rédiger
- Organismes institutionnels, familles des usagers, juges... : comment adapter votre style d'écriture selon vos différents interlocuteurs
- Prendre du recul face à la souffrance des usagers : apprendre à objectiver vos écrits
- Construire votre argumentaire et renforcer l'impact de votre écrit

Coût de la formation : 100 €/jour

Information :

L'IFAR se réserve la possibilité d'annuler en cas de nombre insuffisant de stagiaires inscrits.

Minimum requis 8 et maximum 15

Une attestation sera remise à l'issue de la formation.

IFAR Association Loi 1901 à but non lucratif - Parc des Prés, 2 Rue Denis Papin, Bâtiment 2
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél. : 03 20 09 99 08 - Fax : 03 20 09 99 19
E-mail : ifar@ifar59.fr

www.ifar-formations.org <https://www.facebook.com/association.ifar>